



## L'exploitation sexuelle commerciale des enfants au Sénégal : éléments de contexte et pistes d'action

Le secteur du tourisme représente pour le Sénégal une source de revenus considérable et génère un nombre important d'emplois. Il contribue de façon non négligeable au développement économique du pays. Néanmoins, le développement de ce secteur favorise également l'extension de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciale (ESEC). En effet, les destinations où le système de protection des enfants est relativement faible, et donc, où les enfants sont plus vulnérables<sup>1</sup> attirent un plus grand nombre de touristes sexuels. Le Sénégal n'échappe pas à cette réalité et est devenu à la fois un pays d'origine, de transit et de destination de l'ESEC<sup>2</sup>.

La Belgique et ses citoyens sont particulièrement concernés par cette problématique. En effet, après les Français, ce sont les Belges qui se rendent en majorité au Sénégal<sup>3</sup>. De plus, le Sénégal fait partie des 18 pays partenaires de la Coopération belge au développement et ce, depuis 1968<sup>4</sup>. Par conséquent, de très nombreux traités bilatéraux unissent ces deux pays. Au niveau régional, la Fédération Wallonie-Bruxelles agit également au Sénégal et la protection des mineurs d'âge se trouve parmi les thèmes prioritaires de cette coopération<sup>5</sup>. Notre pays est donc plus que concerné par cette problématique

Cette analyse explique tout d'abord pourquoi le Sénégal a vu ce phénomène se développer, quels sont les facteurs à son origine. Ensuite, elle montre que le gouvernement n'est pourtant pas inactif et que des mécanismes tant légaux qu'extra-légaux ont été créés. Enfin, elle donne des pistes de solution que le gouvernement sénégalais pourrait suivre pour faire reculer l'ESEC et présente notamment un projet particulier qui a été développé à ces fins par une ONG sénégalaise, en collaboration avec ECPAT Belgique.

### La réalité sénégalaise

Bien qu'il n'existe aucune statistiques globales sur le tourisme sexuel impliquant des mineurs dans ce pays, c'est une réalité qui ne fait aucun doute et toucherait à la fois les filles (en moyenne âgées de 14-15 ans) et les garçons (en moyenne âgés de 18 ans). Une étude de grande ampleur doit néanmoins être citée. Elle a été réalisée par plusieurs groupes ECPAT (Pays-Bas, France, Autriche, Allemagne et Luxembourg) dans le cadre du projet « Dont look away ! » visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme. L'étude d'ECPAT s'est centrée sur l'analyse de

<sup>1</sup> ECPAT International, Faire face à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales en Afrique, septembre 2007, p. 10, disponible à : [http://www.ecpat.net/sites/default/files/confronting\\_csec\\_fre.pdf](http://www.ecpat.net/sites/default/files/confronting_csec_fre.pdf), consulté le 20 octobre 2014.

<sup>2</sup> Office to monitor and combat trafficking in persons, 2014 Trafficking in Persons Report, 20 juin 2014, disponible sur: <http://m.state.gov/md226807.htm>, consulté le 30 septembre 2014.

<sup>3</sup> Aliou Ngamby Ndiaye, Les chiffres du tourisme au Sénégal, 15 février 2014, disponible à : <http://www.senepius.com/article/les-chiffres-du-tourisme-au-s%C3%A9n%C3%A9gal>, consulté le 23 octobre 2014.

<sup>4</sup> Agence belge de développement, Sénégal, disponible à : <http://www.btcctb.org/fr/countries/senegal>, consulté le 23 octobre 2014.

<sup>5</sup> Wallonie-Bruxelles International, Sénégal, disponible à : [http://www.cbwci.be/cgi/bin3/render.cgi?id=0114736\\_fiche\\_pays&ln=ln1&userid=&rubr=afrique](http://www.cbwci.be/cgi/bin3/render.cgi?id=0114736_fiche_pays&ln=ln1&userid=&rubr=afrique), consulté le 23 octobre 2014.

cinq pays africains, parmi lesquels le Sénégal. Le but était d'établir une information de qualité sur le tourisme sexuel impliquant des enfants et d'examiner la faisabilité de développer ou de renforcer des structures d'information<sup>6</sup>.

### Causes à l'origine du phénomène

Plusieurs raisons permettent d'expliquer que cette activité se soit développée au Sénégal, en voici les principales<sup>7</sup>.

La première raison est clairement économique. Le Sénégal fait partie des 40 pays les plus pauvres du monde. En 2012, on estimait à 15% le nombre d'enfants âgés entre 5 et 14 ans qui travaillaient. De nombreuses jeunes filles sont domestiques et donc potentiellement vulnérables à l'exploitation sexuelle. En effet, elles deviennent la propriété de leur employeur et doivent répondre à ses moindres demandes, y compris sexuelles<sup>8</sup>. Les jeunes garçons sont également susceptibles de devenir victime d'exploitation sexuelle, notamment via la mendicité forcée. Beaucoup de parents sénégalais envoient leurs enfants dans des écoles coraniques (*daaras*) afin de leur assurer une éducation religieuse. Cependant, certains *marabouts* (professeurs) obligent les enfants placés sous leur tutelle à mendier dans les rues. Ces garçons d'origine sénégalaise, mais aussi du Mali, de Mauritanie, de Guinée et de Gambie sont exposés au risque d'être abusés sexuellement<sup>9</sup>. Enfin, de nombreux enfants sénégalais sont impliqués contre leur gré dans la prostitution afin de survivre. Il est cependant intéressant de noter que, au-delà de la pauvreté, de plus en plus de jeunes se prostituent, non pas par nécessité, mais par volonté d'augmenter leur capacité de consommation<sup>10</sup>.

Le mariage précoce constitue une seconde explication. Toujours pratiqué dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, que se soit en raison de la pauvreté ou de pratiques culturelles, traditionnelles et religieuses, le mariage précoce tend souvent à rendre la femme entièrement dépendante de son époux. Ces jeunes filles se retrouvent déscolarisées et isolées sur le plan social. Elles sont alors davantage sujettes à la violence, aux abus, mais aussi à la prostitution lorsque, cherchant à fuir ce mariage, elles n'ont d'autres moyens de subsistance. Souvent, le mariage précoce constitue en lui-même une forme d'exploitation sexuelle par le fait que bien souvent, le mari remet une dot aux parents de la jeune fille : il achète donc cette dernière en échange de services sexuels et/ou domestiques. Ce mari peut être un citoyen sénégalais ou un étranger<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> ECPAT Pays-Bas, France, Autriche, Allemagne et Luxembourg, 'Don't look away' - Be aware and report the sexual exploitation of children in travel and tourism : Assessment on sexual exploitation of children related to tourism and reporting mechanisms in Gambia, Kenya, Madagascar, Senegal and South Africa, 2014.

<sup>7</sup> ECPAT Pays-Bas, France, Autriche, Allemagne et Luxembourg, 'Don't look away' - Be aware and report the sexual exploitation of children in travel and tourism : Assessment on sexual exploitation of children related to tourism and reporting mechanisms in Gambia, Kenya, Madagascar, Senegal and South Africa, 2014, p. 56 et 57.

ECPAT International, Faire face à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales en Afrique, septembre 2007, p. 14 et 23, disponible à : [http://www.ecpat.net/sites/default/files/confronting\\_csec\\_fre.pdf](http://www.ecpat.net/sites/default/files/confronting_csec_fre.pdf), consulté le 20 octobre 2014.

<sup>8</sup> ECPAT International, Faire face à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales en Afrique, septembre 2007, p. 14, disponible à : [http://www.ecpat.net/sites/default/files/confronting\\_csec\\_fre.pdf](http://www.ecpat.net/sites/default/files/confronting_csec_fre.pdf), consulté le 20 octobre 2014.

<sup>9</sup> UNICEF, Exploitation et abus sexuels des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre - Evolution de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004), 25 au 28 novembre 2008, Rio de Janeiro, p. 37.

<sup>10</sup> Pourquoi la prostitution infantile existe-t-elle?, disponible sur : <http://www.in-terre-actif.com/trousse2/texte7.html>, adresse consultée le 11 octobre 2014.

<sup>11</sup> UNICEF, Exploitation et abus sexuels des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre - Evolution de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004), 25 au 28 novembre 2008, Rio de Janeiro, p. 28.

La déscolarisation des plus jeunes est un troisième facteur explicatif. Bien que l'UNICEF estime le taux d'achèvement de l'école primaire à 85%, nombreux sont encore les enfants que les parents retirent de l'école pour les faire travailler. Cette pratique conduit ces jeunes à être davantage exposés aux risques de la traite et de l'exploitation à des fins sexuelles.

Quatrièmement, le développement du tourisme au niveau mondial a contribué à l'augmentation du tourisme sexuel, et donc de l'industrie du sexe dans les pays récepteurs. Le Sénégal n'échappe pas à la règle puisque le nombre de touristes arrivant sur son territoire a considérablement augmenté ces dernières années. L'exploitation sexuelle commerciale des enfants est une des dérives de ce type de "tourisme". L'importance grandissante des nouvelles technologies est aussi un facteur qui contribue à faire augmenter cette triste réalité<sup>12</sup>. Ces dernières permettent de télécharger, de stocker ou encore de partager plus facilement des images de pornographie enfantine produites éventuellement par des voyageurs lors de leur déplacement. Les images de ces abus sont ensuite partagées sur la toile. L'anonymat des utilisateurs ainsi que la difficulté de localiser géographiquement les sites internet hébergeurs ne font qu'accroître encore ce phénomène. Il est alors encore plus compliqué pour les autorités d'intervenir et les lois doivent sans cesse être adaptées aux avancées technologiques<sup>13</sup>.

### **Stratégies de lutte mises en place par le gouvernement**

Ces différents éléments ne doivent cependant pas laisser supposer que le gouvernement sénégalais soit inactif dans ce domaine car, bien qu'il ne rencontre pas encore complètement les standards en la matière, des efforts sont à noter<sup>14</sup>.

Le Sénégal a ratifié la majorité des instruments légaux internationaux conférant une protection aux enfants, tels que la Charte des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ou la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant. Au niveau national des lois ont aussi été mises en place. Ainsi, tant les formes de mutilations, de violences, que la corruption sexuelles impliquant des mineurs, ont été interdites. L'âge légal du mariage a été fixé à 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons par le Code de la famille (même si le Code pénal ne pénalise lui que les mariages impliquant des mineurs de moins de 13 ans). Sont également prohibés la traite d'êtres humains, la mendicité organisée dans un but lucratif et la prostitution des mineurs<sup>15</sup>.

A côté du cadre législatif, une série de services d'intervention et d'encadrement existent. Cet arsenal compte en premier lieu un plan d'action national, le *Programme pour lutter contre la traite et les pires formes de travail des enfants*<sup>16</sup>. En second lieu, différentes unités ont été créées : une unité spécialement affectée à la lutte contre la traite des femmes et des enfants, une unité de police

---

<sup>12</sup>UNICEF, Evolution de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004) », 25 au 28 novembre 2008, Rio de Janeiro, p. 43.

<sup>13</sup> GERARD José, Couples et familles, comment lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants ?, analyse 2013-24, disponible à : [http://www.couplesfamilles.be/index.php?option=com\\_content&view=article&id=347:comment-lutter-contre-l'exploitation-sexuelle-des-enfants-&catid=6:analyses-et-reflexions&Itemid=9](http://www.couplesfamilles.be/index.php?option=com_content&view=article&id=347:comment-lutter-contre-l'exploitation-sexuelle-des-enfants-&catid=6:analyses-et-reflexions&Itemid=9), consulté le 23 octobre 2014.

<sup>14</sup> Office to monitor and combat trafficking in persons, 2014 Trafficking in Persons Report, 20 juin 2014, disponible sur: <http://m.state.gov/md226807.htm>, consulté le 30 septembre 2014.

<sup>15</sup> ECPAT Pays-Bas, France, Autriche, Allemagne et Luxembourg, 'Don't look away'- Be aware and report the sexual exploitation of children in travel and tourism - Assessment on sexual exploitation of children related to tourism and reporting mechanisms in Gambia, Kenya, Madagascar, Senegal and South Africa, 2014, p. 57 et 58.

<sup>16</sup>UNICEF, L'UNICEF au Sénégal, disponible sur : [http://www.unicef.org/wcaro/Countries\\_senegal.html](http://www.unicef.org/wcaro/Countries_senegal.html), consulté le 30 septembre 2014.

spécialisée dans la protection enfantine et enfin une unité de soutien à la protection des enfants. Cependant, chacune d'entre elles souffre d'insuffisances, que ce soit au niveau de ses ressources, de sa portée géographique ou de la méconnaissance de son existence par le grand public. En dernier lieu, ont été mis en place, tant par le gouvernement que par les ONG, des services d'aide aux enfants victimes. Ils ont pour vocation de les accueillir et de leur fournir un soutien psychologique. En effet, les conséquences, tant psychologiques que physiques, de l'exploitation sexuelle commerciale sont particulièrement lourdes (sentiment de culpabilité, dépression, plus grande vulnérabilité au VIH/sida et à l'exclusion par la communauté, etc.). Ces services ont aussi pour rôle de recueillir les signalements de cas.

Cependant, de manière générale, ces services et organisations sont encore pour la plupart méconnus du grand public, et en partie du public cible, ce qui réduit considérablement l'impact de leurs actions<sup>17</sup>.

## Recommandations

Alors que le gouvernement met en place différents instruments de lutte et ce, à plusieurs niveaux, la pratique semble gagner de l'ampleur. Pourtant, le problème n'est pas sans issue et des solutions existent.

Premièrement, il serait nécessaire d'avoir une vision plus globale du phénomène et donc de disposer de données à la fois qualitatives et quantitatives. De telles informations impliquent que des recherches soient menées en parallèle et que soit mis en place un système de centralisation et d'harmonisation des données.

Ensuite, la communauté doit prendre position contre cette pratique. C'est pourquoi des interventions doivent être mises en place telles que la création de partenariats entre les ONG et les communautés locales, la traduction du cadre légal international et national dans les langues locales, la diffusion de l'information dans les endroits où se trouve un public potentiellement à risque, comme les écoles, ou encore l'utilisation des nouvelles technologies afin de toucher la plus large audience possible.

En outre, les professionnels du tourisme doivent prendre part à cette action et développer des programmes de protection des enfants. Il pourrait être ainsi judicieux qu'une partie des ressources financières dédiées à la promotion du tourisme soit consacrée à la lutte contre l'ESEC. Cela pourrait par ailleurs être bénéfique à la réputation du pays, déjà entachée par l'importance qu'a pris ce type d'exploitation<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> ECPAT Pays-Bas, France, Autriche, Allemagne et Luxembourg, 'Don't look away', - Be aware and report the sexual exploitation of children in travel and tourism - Assessment on sexual exploitation of children related to tourism and reporting mechanisms in Gambia, Kenya, Madagascar, Senegal and South Africa, 2014, p. 58-60.

<sup>18</sup> ECPAT Pays-Bas, France, Autriche, Allemagne et Luxembourg, 'Don't look away', - Be aware and report the sexual exploitation of children in travel and tourism - Assessment on sexual exploitation of children related to tourism and reporting mechanisms in Gambia, Kenya, Madagascar, Senegal and South Africa, 2014, p. 68.

<sup>18</sup> ECPAT International, Faire face à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales en Afrique, septembre 2007, p. 10, disponible à : [http://www.ecpat.net/sites/default/files/confronting\\_csec\\_fre.pdf](http://www.ecpat.net/sites/default/files/confronting_csec_fre.pdf), consulté le 20 octobre 2014.

Pour terminer, les voyageurs ont eux aussi un rôle à jouer<sup>19</sup>. Ils peuvent en particulier lancer un signalement sur le site belge : [www.jedisstop.be](http://www.jedisstop.be). Ce site est né d'une initiative du Groupe STOP dont ECPAT Belgique fait partie. Il permet à tout voyageur qui aurait été témoin d'une situation ambiguë de lancer une alerte et donc de prévenir les autorités afin qu'elles puissent intervenir. Par ailleurs, la campagne « Dont look away ! » précitée se concentre également sur la sensibilisation des voyageurs et du grand public sur le tourisme sexuel impliquant des enfants. Elle a la particularité de rassembler à la fois des pays dits d'origine et de destination. Ce sont ainsi 16 pays, dont le Sénégal et la Belgique, qui ont pris part à cette initiative.

### Exemple de programme

Le projet « *Etude-droits de l'enfant au Sénégal* » s'inscrit dans cette lignée. Il a été développé en 2013 par l'association sénégalaise « Action Jeunesse et Environnement »<sup>20</sup> avec le soutien d'ECPAT Belgique.

Cette ONG se démarque par l'approche utilisée dans ses recherches : la Recherche Action Participative (RAP)<sup>21</sup>. Le projet précité a ainsi été conduit avant tout par des jeunes qui ont collecté les informations sur le terrain, ont défini et classé les problèmes rencontrés, et enfin, les ont analysés. Tout cela s'est bien entendu déroulé sous la coupe d'animateurs, formés spécialement à cet effet. Mais bien au-delà de ces 21 jeunes ayant joués le rôle d'experts, c'est l'ensemble des acteurs concernés, les parents, élus locaux et la communauté dans sa globalité, qui ont été invités à prendre connaissance du projet puisque les résultats obtenus leurs ont été communiqués.

L'objectif de cette recherche était avant tout, en utilisant la prostitution des mineurs comme porte d'entrée, d'approcher ce phénomène au niveau local, là où il prend corps, en allant à la rencontre de la personne dans son vécu, sa trajectoire et son expérience. Etant donné le fait qu'il n'existe pas de données recensant les cas d'exploitation sexuelle d'enfants, une initiative comme celle-ci permet de donner un éclairage sur des questions telles que le nombre de mineurs concernés, l'âge de ces derniers, le statut de ces personnes, les endroits les plus touchés ou encore les raisons qui les ont poussées à se prostituer. Elle a de plus le mérite de donner l'occasion aux victimes d'être entendues et écoutées, en particulier par des personnes de leur âge, ce qui facilite grandement le dialogue.

Les recherches menées ont permis d'identifier différentes causes à l'origine de ce phénomène, et, dans une certaine mesure, de cartographier les lieux les plus à risque (le marché, surtout pendant la nuit, la plage, le terminus des bus, certains bars clandestins et boîtes de nuit, des hôtels, campements, auberges, les maisons et appartements des clients ou des personnes en situation de prostitution). Des pistes de solutions ont été émises en guise de conclusion. Puisqu'il n'était pas possible d'analyser l'ensemble des causes identifiées (12), les jeunes ont décidé d'en approfondir deux : les mauvais traitements infligés aux enfants et l'insuffisance de qualification professionnelle du personnel entrant en contact avec les enfants. Ils ont recommandé dans le premier cas de se

<sup>19</sup> Voir l'analyse d'ECPAT Belgique, "Le rôle des voyageurs dans la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants au Sénégal", octobre 2014.

<sup>20</sup> Il s'agit d'une ONG qui promeut la promotion des droits humains et des droits de l'enfant. Elle met un accent particulier sur les droits à l'éducation, la citoyenneté, le genre, le VIH et la compréhension entre les personnes de toutes les communautés. Voir [http://www.aje-sn.org/?page\\_id=28](http://www.aje-sn.org/?page_id=28), consulté le 5 octobre 2014.

<sup>21</sup> Il s'agit « d'une méthode qui permet à tout groupe, d'enfants ou d'adultes, de trouver des solutions à leurs problèmes à travers une action après une recherche et une analyse de l'environnement, le tout réalisé par ces groupes. L'animateur en charge d'accompagner un groupe laisse une totale liberté d'initiative à celui-ci, il n'est là que pour faciliter la démarche entreprise par le groupe ». Voir <http://www.asmae.org/docs/RAP.pdf>, consulté le 5 octobre 2014.

concentrer principalement sur les grossesses précoces, d'orienter les jeunes filles concernées vers des centres d'accueil et d'animer un débat autour de la sexualité. Pour ce qui est du second problème identifié, ils se sont avant tout focalisés sur la formation du personnel bénévole professionnel ou non qualifié ainsi que sur la nécessité de sensibiliser et d'organiser des ateliers/séances de partage pour le personnel des centres.

## Conclusion

Le constat est sans appel : le Sénégal est fortement touché par le tourisme sexuel impliquant des enfants. Cette pratique s'est développée, et continue de se développer, malgré les lois en place et les services mis à disposition des victimes, toujours renforcé par la pauvreté grandissante. Elle n'explique néanmoins pas à elle seule cette situation et il faut y ajouter en particulier la pratique du mariage précoce, la déscolarisation des enfants et le développement de l'industrie du sexe ainsi que celui des nouvelles technologies.

Pour résoudre ce problème, il est nécessaire que les professionnels du tourisme s'allient à la lutte en cours mais aussi que les informations et données disponibles sur le sujet soient les plus complètes possibles. La plus grande part du travail doit néanmoins être réalisée en collaboration avec les communautés locales. Il est indispensable que celles-ci prennent une position ferme contre ce fléau. Pour se faire, il faut privilégier les partenariats tels que celui qui a été développé par Action Jeunesse et Environnement afin qu'un véritable changement soit impulsé. Ce projet, mené en collaboration avec ECPAT Belgique, a permis de lever quelque peu le voile sur ce phénomène et d'éclairer certaines zones d'ombres telles que les causes à l'origine de son extension.

Cette analyse a été réalisée en octobre 2014 par Sophie Bosseloir (stagiaire) et retravaillée par ECPAT Belgique.

ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes). La mission d'ECPAT Belgique est de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. L'exploitation sexuelle commerciale des enfants recouvre différentes formes : la prostitution infantine, la pornographie mettant en scène des enfants, la traite des enfants à des fins sexuelles et le tourisme sexuel impliquant des enfants.

**ECPAT Belgique**  
**Rue du Marché aux Poulets, 30**  
**1000 Bruxelles**  
**Tél: 02/522.63.23**  
**Email: [info@ecpat.be](mailto:info@ecpat.be)**